



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 11 février 2004 à 9 h 30 à laquelle sont présents madame Jocelyne Houle, vice-présidente, madame et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M^c Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

Est absent monsieur le maire Yves Ducharme.

CE-2004-181 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 4 FÉVRIER 2004

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau du 4 février 2004 a été déposée aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal tel que soumis.

Adoptée

CE-2004-182 APPROBATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 53 - 255 671,30 \$ ET NUMÉRO 2 - 18 665,08 \$ ET ACCEPTATION DU DÉPÔT DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 53 - 394 389,68 \$ ET PD NUMÉRO 4 - 224 570,60 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 54 - 1 446,79 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 3 - 315 928,57 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les listes des pièces de comptes à payer PA numéro 53 et numéro 2 et accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéro 53 et PD numéro 4, la liste des réquisitions numéro 54 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 3 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 53	Pièces de comptes à payer	255 671,30 \$	26 au 30 janvier 2004
Liste PA numéro 2	Pièces de comptes à payer	18 665,08 \$	26 au 30 janvier 2004
Liste PD numéro 53	Pièces de comptes à payer	394 389,68 \$	26 au 30 janvier 2004
Liste PD numéro 4	Pièces de comptes à payer	224 570,60 \$	26 au 30 janvier 2004
Liste des réquisitions numéro 54	Pièces de comptes à payer	1 446,79 \$	26 au 30 janvier 2004
Liste des embauches numéro 3	Embauches de personnel temporaire	315 928,57 \$	19 au 23 janvier 2004

Un certificat du trésorier a été émis le 6 février 2004.

Adoptée

CE-2004-183 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-03 - 450 781,33 \$ - PÉRIODE DU 22 AU 28 JANVIER 2004**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-03 d'un montant total de 450 781,33 \$ pour la période du 22 au 28 janvier 2004.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 février 2004.

Adoptée

CE-2004-184 **CONTRAT D'ENTRETIEN DU LOGICIEL MULTILIS - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE GATINEAU - FIRME SIRSI CANADA INC. - FACTURE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2004 - 54 368,47 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de retenir les services de la firme SIRSI Canada inc., 6300, avenue Auteuil, bureau 425, Brossard, Québec, J4Z 3P2, pour l'entretien du logiciel Multilis et ce, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2004 pour un montant de 54 368,47 \$ incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à payer la facture relative à l'entretien du logiciel Multilis de la bibliothèque municipale de Gatineau sur présentation de pièces justificatives par le Service des arts, de la culture et des lettres.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
72210-555-45374	52 477,90 \$	Gestion des bibliothèques entr./logiciels
04-13493	1 890,57 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 février 2004.

Adoptée

CE-2004-185 **EXEMPTION DE 50 % DES COÛTS DE LOCATION DE L'ARÉNA ROBERT-GUERTIN À L'OCCASION DE LA 2^E COUPE QUÉBEC DE GYMNASTIQUE ARTISTIQUE LES 2, 3 ET 4 AVRIL 2004 - GYMÉLITES DE HULL**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Les Gymélites de Hull organise la 2^e Coupe Québec de gymnastique artistique les 2, 3 et 4 avril 2004 à l'aréna Robert-Guertin :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde à l'organisme Les Gymélites de Hull un rabais de 50 % des coûts réguliers de location de l'aréna Robert-Guertin à l'occasion de la 2^e Coupe Québec de gymnastique artistique. Cette exemption représente un montant de 5 000 \$.

Adoptée

CE-2004-186 **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS
NON DURABLES NUMÉRO B-53 - 8 497,35 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-53 d'un montant total de 8 497,35 \$ pour la période du 20 au 26 janvier 2004.
Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 février 2004.

Adoptée

CE-2004-187 **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS
NON DURABLES NUMÉRO B-02 - 219 887,08 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-02 d'un montant total de 219 887,08 \$ pour la période du 13 au 19 janvier 2004.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 février 2004.

Adoptée

CE-2004-188 **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS
NON DURABLES NUMÉRO B-03 - 236 687,73 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-03 d'un montant total de 236 687,73 \$ pour la période du 20 au 26 janvier 2004.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 février 2004.

Adoptée

CE-2004-189 **APPROBATION DES HONORAIRES PROFESSIONNELS SUPPLÉMENTAIRES À
LA FIRME GROUPE CONSEIL GENIVAR INC. - MESURES DE PROTECTION
D'ÉQUIPEMENTS - INTERCEPTEUR RÉGIONAL - 9 176,12 \$**

CONSIDÉRANT QUE le Service du traitement des eaux et de la gestion des matières résiduelles recommande le paiement d'un montant de 9 176,12 \$ incluant les taxes à la firme Groupe-conseil GENIVAR inc. pour des honoraires professionnels supplémentaires dans le cadre du mandat des mesures de protection des équipements reliés à l'intercepteur de l'ex-C.U.O.;

CONSIDÉRANT QUE la firme Groupe-conseil GENIVAR inc. accepte le montant recommandé par le Service du traitement des eaux et de la gestion des matières résiduelles :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les honoraires professionnels supplémentaires d'un montant de 9 176,12 \$ incluant les taxes à la firme Groupe-conseil GENIVAR inc. pour la modification des plans durant les travaux aux sites Front des secteurs d'Aylmer et de Hull, pour la coordination de la mise en marche du dégrilleur Amherst du secteur de Hull et pour les plans tels que construits des 4 sites de la Ville de Gatineau dans le projet des mécanismes de protection des équipements de l'ex-C.U.O. pour l'intercepteur des secteurs d'Aylmer et de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-06370-001-45375	8 857,02 \$	Mécanisme de contrôle protection intercepteur rég. coût des travaux
04-13493	319,10 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 février 2004.

Adoptée

CE-2004-190*

ACCEPTATION REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET RÉSIDENTIEL SECTEUR AVENUE DU CHEVAL-BLANC, PHASE 5 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QUE les compagnies 147794 Canada inc. et 149557 Canada inc. ont déposé une requête afin de procéder, à leur frais, à l'installation des services municipaux de la phase I (aqueduc, égouts et fondation de rue) des rues de Batiscan (3 149 205), de Portneuf (3 149 172) et de la rue formée des lots numéros 3 149 183 et 3 149 184 étant la phase 5 du projet domiciliaire situé dans le secteur de l'avenue du Cheval-Blanc;

CONSIDÉRANT QU'une entente a été signée en juin 1987 entre l'ex-Ville de Gatineau et les compagnies pour ce projet domiciliaire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

De ratifier la requête présentée par les compagnies 147794 Canada inc. et 149557 Canada inc. pour construire, à leur frais, selon l'entente intervenue et selon la réglementation en vigueur, les services municipaux de la phase I (aqueduc, égouts et fondation de rue) sur les rues situées dans la phase 5 du projet situé dans le secteur de l'avenue du Cheval-Blanc et montrées au plan préparé par Hugues St-Pierre, arpenteur-géomètre, le 5 novembre 2003 et portant le numéro 69710, minute 33444S.

D'autoriser ces compagnies à faire préparer, également à leur frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par les experts-conseils Les Consultants de l'Outaouais inc..

D'aviser le ministère de l'Environnement que la Ville de Gatineau ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet.

D'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures.

D'accepter d'entériner la demande des compagnies visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités au cabinet des experts-conseils mentionnés ci-dessus et que la dépense en découlant soit assumée par les compagnies.

D'accepter la recommandation des compagnies précitées à l'effet de retenir les services de la firme Fondex Outaouais pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par ces compagnies.

D'exiger que les compagnies cèdent à la Ville, à titre gratuit, les rues, le passage piétonnier ainsi que les services municipaux et les servitudes requis pour cette phase du projet.

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat des rues et du passage piétonnier faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront au plan final qui sera déposé au Bureau de la publicité des droits.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-191 **SOUSSION 2004 SI 003 - MASSIE ET ASSOCIÉS - SERVICES PROFESSIONNELS D'ARCHITECTE DE PAYSAGE - AMÉNAGEMENT DE DIVERS PARCS - SERVICE D'INGÉNIERIE - 58 317,67 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge à la firme Massie et associés, 256-A, boulevard Saint-Joseph, bureau 202, Gatineau, Québec, J8Y 3X8, au montant de 58 317,67 \$ incluant les taxes, un contrat pour la prestation de services professionnels d'architecte de paysage pour la préparation de concepts, de plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux associés à l'aménagement des parcs suivants : Claude Rioux, René-Lévesque, Laflèche et Robitaille, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 15 janvier 2004 et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CE-2003-1800.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
15-31294-001-45376	56 289,77 \$	Honoraires professionnels - plans et devis - parcs honoraires professionnels
04-13493	2 027,90 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 février 2004.

Adoptée

CE-2004-192 **SUBVENTION DE 450 \$ - ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 450 \$ à l'ordre de l'Association des archivistes du Québec à l'attention de madame Nathalie Gélinas, C.P. 423, succ. Sillery, Sainte-Foy, Québec, G1T 2R8, à titre de subvention pour la participation de madame Nathalie Gélinas à un stage international parrainé par les Archives de France.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	150 \$	Yves Ducharme – maire subventions
11417-972	50 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions
11411-972	50 \$	Paul Morin - des Promenades subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11403-972	100 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 février 2004.

Adoptée

CE-2004-193 **SUBVENTION DE 700 \$ - CLUB DES JOYEUX LURONS - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - SIMON RACINE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 700 \$ à l'ordre du club des Joyeux Lurons à l'attention de monsieur Roy Laframboise, 24, rue Claude, Gatineau, Québec, J8V 1K7, à titre de subvention pour ses obligations envers la collectivité.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11409-972	700 \$	Simon Racine - de Limbour subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 février 2004.

Adoptée

CE-2004-194 **SUBVENTION DE 100 \$ - CLUB OPTIMISTE DE BUCKINGHAM INC. - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du Club Optimiste de Buckingham Inc. à l'attention de monsieur Pierre Latour, 169, rue Dorchester, Gatineau, Québec, J8L 1L5, à titre de subvention dans le cadre du 20^e gala Mérite Jeunesse qui aura lieu le 3 avril 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	100 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 février 2004.

Adoptée

CE-2004-195 **SUBVENTION DE 250 \$ - CLUB DE VOLLEY-BALL CASCADE - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre du Club de volley-ball Cascade à l'attention de monsieur Vincent Pichette, 120, rue Cholette, Gatineau, Québec, J8Y 1J8, à titre de subvention pour la représentation de l'équipe de volley-ball féminine, les Griffons de l'Outaouais 18 ans et moins, au championnat canadien présenté à Moncton du 7 au 9 mai 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11409-972	25 \$	Simon Racine - de Limbour subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11411-972	50 \$	Paul Morin - des Promenades subventions
11401-972	25 \$	André Levac - d'Aylmer subventions
11403-972	100 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 février 2004.

Adoptée

CE-2004-196 **SUBVENTION DE 1 000 \$ - COMITÉ LES COEURS JOYEUX - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - THÉRÈSE CYR****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre du comité Les Cœurs Joyeux à l'attention de monsieur Denis Brazeau, président, 20, rue Claire, app. 408, Gatineau, Québec, J8T 6E6, à titre de subvention pour les activités des aînés.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11410-972	1 000 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 février 2004.

Adoptée

CE-2004-197 **PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL - ACTIVITÉ SPÉCIALE - CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS - 120 \$****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Paul Morin et Joseph De Sylva à participer à une activité spéciale organisée par le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels qui aura lieu le 20 mars 2004 au centre communautaire Père-Arthur-Guertin.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 120 \$ à l'ordre du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels à l'attention de madame Ginette Guénard, 729, boulevard Saint-Joseph, bureau 401, Gatineau, Québec, J8Y 4B6, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11412-972	40 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11411-972	40 \$	Paul Morin - des Promenades subventions
11408-972	40 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 février 2004.

Adoptée

CE-2004-198 **SUBVENTION DE 600 \$ - ÉCOLE POLYVALENTE NICOLAS-GATINEAU - 30 HEURES VÉLO NICOLAS-GATINEAU - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 600 \$ à l'ordre de l'école polyvalente Nicolas-Gatineau à l'attention de monsieur François Allard, 360, boulevard La Vérendrye, Gatineau, Québec, J8P 6K7, à titre de subvention pour le 30 heures vélo Nicolas-Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	75 \$	Yves Ducharme – maire subventions
11405-972	25 \$	Marc Bureau - de Wright-Parc-de-la-Montagne subventions
11415-972	25 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11413-972	300 \$	Richard Côté - de Bellevue subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11411-972	25 \$	Paul Morin - des Promenades subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 février 2004.

Adoptée

CE-2004-199 **ACHAT D'UNE TABLE - PETIT DÉJEUNER-CAUSERIE DU REGROUPEMENT DES GENS D'AFFAIRES LE 17 FÉVRIER 2004 - 252,56 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'achat d'une table (8 billets) dans le cadre du petit déjeuner-causerie du Regroupement des gens d'affaires qui aura lieu le 17 février 2004.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 252,56 \$ à l'ordre du Regroupement des gens d'affaires, 289-A, chemin Montréal, Ottawa, Ontario, K1L 6B8.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-312	252,56 \$	Conseil municipal frais représentation

Un certificat du trésorier a été émis le 11 février 2004.

Adoptée

Monsieur le conseiller Aurèle Desjardins quitte son siège.

CE-2004-200 **PERMANENCE DE MONSIEUR FRANÇOIS LAROSE AU POSTE DE COORDONNATEUR À LA GÉOMATIQUE ET À LA SALLE À DESSIN AU SERVICE D'INGÉNIERIE, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE monsieur François Larose a été nommé à l'essai pour une période de douze mois par la résolution numéro CE-2003-83 adoptée par le comité exécutif le 22 janvier 2003;

CONSIDÉRANT QUE M. Larose est entré en fonction le 23 janvier 2003 et a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de monsieur François Larose au Service d'ingénierie, Module des travaux publics et de l'environnement et ce, rétroactivement au 23 janvier 2004.

Adoptée

CE-2004-201 **PERMANENCE DE MONSIEUR CHRISTIAN FORTIN AU POSTE DE TECHNICIEN SPÉCIALISÉ / GÉNIE CIVIL AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Christian Fortin a été engagé à l'essai pour une période de six mois rétroactivement au 9 juin 2003 par la résolution numéro CE-2004-50 adoptée par le comité exécutif le 14 janvier 2004;

CONSIDÉRANT QUE M. Fortin est entré en fonction le 9 juin 2003 et a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de monsieur Christian Fortin au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement et ce, rétroactivement au 9 décembre 2003.

Adoptée

CE-2004-202 **PERMANENCE DE MADAME SOPHIE GODBOUT AU POSTE D'AGENT DE COMMUNICATION ET DE PROMOTION (MARKETING) AU SERVICE DES COMMUNICATIONS, MODULE DES SERVICES CORPORATIFS**

CONSIDÉRANT QUE madame Sophie Godbout a été engagée à l'essai pour une période de trois mois par la résolution numéro CE-2003-1649 adoptée par le comité exécutif le 19 novembre 2003;

CONSIDÉRANT QUE Mme Godbout est entrée en fonction le 20 novembre 2003 et aura complété, le 20 février 2004, sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de madame Sophie Godbout au poste d'agent de communication et de promotion (marketing) au Service des communications, Module des services corporatifs.

Adoptée

CE-2004-203 **ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MONSIEUR GASTON BOISVENUE À TITRE DE CONTREMAÎTRE AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler le poste de contremaître pour une période déterminée :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement contractuel de monsieur Gaston Boisvenue à titre de contremaître au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement et ce, pour une période de cinq mois à compter du 4 janvier 2004.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31310-135 – déblaiement et enlèvement de la neige – temporaires – non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 février 2004.

Adoptée

CE-2004-204 **ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MONSIEUR PIERRE ROUSSY À TITRE DE CONTREMAÎTRE AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler le poste de contremaître pour une période déterminée :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement contractuel de monsieur Pierre Roussy à titre de contremaître au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement et ce, pour une période de quatorze semaines à compter du 25 janvier 2004 jusqu'au 30 avril 2004.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31310-135 – déblaiement et enlèvement de la neige – temporaires – non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 février 2004.

Adoptée

CE-2004-205

ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MADAME ISABELLE DESFOSSÉS AU POSTE D'AGENT DE COMMUNICATION AU SERVICE DES COMMUNICATIONS, MODULE DES SERVICES CORPORATIFS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage pour un poste d'agent de communication temporaire pour une période de dix-huit mois au Service des communications, Module des services corporatifs :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement temporaire de madame Isabelle Desfossés au poste d'agent de communication au Service des communications, Module des services corporatifs.

La date d'entrée en fonction de madame Isabelle Desfossés sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Desfossés sera celui de la classe 09, 2^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19510-112 – communications – réguliers – cols blancs.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2005 les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 février 2004.

Adoptée

CE-2004-206

PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR MICHEL POIRIER AU POSTE DE LIEUTENANT AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QU'un lieutenant a été promu au poste de chef aux opérations;

CONSIDÉRANT QU'il existe une liste d'admissibilité pour combler le poste de lieutenant devenu vacant :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Michel Poirier au poste de lieutenant au Service de sécurité incendie, en remplacement du lieutenant Gary Barnes, récemment promu au poste de chef aux opérations.

Toutefois, cette promotion à l'essai est conditionnelle à ce que M. Barnes obtienne sa permanence au poste de chef aux opérations, laquelle est prévue le 15 janvier 2005.

M. Poirier est assujetti à une période d'essai de neuf mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-22200-113 – combat des incendies – réguliers – pompiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 février 2004.

Adoptée

Monsieur le conseiller Aurèle Desjardins reprend son siège.

CE-2004-207

MUTATION DE MADAME GENEVIÈVE LANIEL AU POSTE DE SECRÉTAIRE SPÉCIALISÉE - SOUTIEN CLIENTÈLE AU SERVICE DU TRAITEMENT DES EAUX ET DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de secrétaire spécialisée – soutien clientèle au Service du traitement des eaux et de la gestion des matières résiduelles, Module des travaux publics et de l'environnement, (poste numéro 501 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation de madame Geneviève Laniel au poste de secrétaire spécialisée – soutien clientèle au Service du traitement des eaux et de la gestion des matières résiduelles, Module des travaux publics et de l'environnement.

La date d'entrée en fonction de madame Geneviève Laniel sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Geneviève Laniel sera celui de la classe VI, 6^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-45111-112 – matières résiduelles – réguliers – cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 février 2004.

Adoptée

CE-2004-208

DÉMISSION DE MONSIEUR MICHEL SÉGUIN AU POSTE DE RESPONSABLE DES LIEUX DE DIFFUSION EN ART DE LA SCÈNE DE LA DIVISION DIFFUSION CULTURELLE, SECTEUR DE HULL AU SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michel Séguin occupant le poste de responsable des lieux de diffusion en art de la scène de la division diffusion culturelle, secteur de Hull au Service des arts, de la culture et des lettres, Module de la culture et des loisirs a donné sa démission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la démission de monsieur Michel Séguin au poste de responsable des lieux de diffusion en art de la scène de la division diffusion culturelle, secteur de Hull au Service des arts, de la culture et des lettres, Module de la culture et des loisirs et ce, à compter du 2 janvier 2004.

Le trésorier est autorisé à payer à monsieur Michel Séguin les montants qui lui sont dus.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier monsieur Michel Séguin de ses loyaux services.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 février 2004.

Adoptée

CE-2004-209 **DÉMISSION DE MONSIEUR CAROL HÉBERT AU POSTE DE COORDONNATEUR DE LA CIRCULATION ET DE LA SIGNALISATION AU SERVICE D'INGÉNIERIE, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Carol Hébert occupant le poste de coordonnateur de la circulation et de la signalisation au Service d'ingénierie, Module des travaux publics et de l'environnement a déposé sa démission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la démission de monsieur Carol Hébert au poste de coordonnateur de la circulation et de la signalisation au Service d'ingénierie, Module des travaux publics et de l'environnement et ce, à compter du 5 mars 2004.

Le trésorier est autorisé à payer à M. Hébert les montants qui lui sont dus.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier monsieur Carol Hébert de ses loyaux services.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 février 2004.

Adoptée

CE-2004-210* **RETRAITE DE MONSIEUR ANDRÉ BÉLAND, OPÉRATEUR DE BALAI MÉCANIQUE AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT, À COMPTER DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2003**

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption de la résolution numéro CE-2003-1705 en date du 26 novembre 2003 par le comité exécutif, monsieur André Béland, opérateur de balai mécanique au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement, a déposé une demande pour sa retraite à compter du 1^{er} décembre 2003;

CONSIDÉRANT QU'à cette date monsieur André Béland aura complété 19 ans et 9 mois de service à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la retraite de monsieur André Béland à compter du 1^{er} décembre 2003.

Le trésorier est autorisé à lui verser, à la date de retraite, les sommes qui lui sont dues conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du service concerné et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à monsieur André Béland leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 février 2004.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil.

Adoptée

CE-2004-211*

MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS - CRÉATION DU POSTE DE COORDONNATEUR DE LA COMMISSION JEUNESSE ET NOMINATION DE MONSIEUR LOUIS D'AMOUR

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau s'est donnée une structure représentative en mutant la Commission jeunesse dans tous les secteurs (ex-Villes);

CONSIDÉRANT QUE suite à la démission de madame Marie Bernier le 10 juin 2002, le poste est demeuré vacant jusqu'au mois de novembre 2002. Durant cette période, une personne de la Commission jeunesse a assuré le suivi des dossiers;

CONSIDÉRANT QU'en date du 27 novembre 2002, par la résolution numéro CE-2002-1489, monsieur Louis D'Amour a été engagé sur une base contractuelle à titre de coordonnateur de la Commission jeunesse et ce contrat se terminait le 26 novembre 2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'autoriser la création du poste de coordonnateur de la Commission jeunesse et y nommer monsieur Louis D'Amour.

De plus, ce comité recommande au conseil d'autoriser le Service des ressources humaines à modifier l'organigramme du Module de la culture et des loisirs en conséquence.

Monsieur Louis D'Amour est assujéti à une période d'essai de douze mois et sa date d'entrée en fonction sera effective au lendemain de l'acceptation de la présente résolution par le conseil municipal.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier la politique salariale des employés cadres en y intégrant le poste de coordonnateur de la Commission jeunesse au Module de la culture et des loisirs.

Le salaire et les conditions de travail de monsieur Louis D'Amour sont établis conformément à la politique salariale et au recueil des conditions de travail des cadres, soit la classe 02, échelon 1. Une allocation automobile de 1 520 \$ est allouée à monsieur Louis D'Amour.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71127-115 – Commission jeunesse.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 février 2004.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-212 **MANDAT AU CONSEILLER JURIDIQUE - COUR SUPÉRIEURE - 10, RUE BROAD - NON RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE EN MATIÈRE PATRIMONIALE - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - ANDRÉ LEVAC**

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 10, rue Broad a entrepris des travaux de rénovation sans avoir obtenu au préalable un permis;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs démarches ont été entreprises auprès du propriétaire de l'immeuble afin qu'il corrige la situation;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour le propriétaire ne respecte pas la réglementation municipale :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité, en vertu des articles 227 et 229 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ainsi que de l'article 103 de la *Loi sur les biens culturels*, mandate le conseiller juridique à entreprendre des poursuites devant la Cour supérieure afin de faire respecter la réglementation municipale.

Adoptée

CE-2004-213 **SUBVENTION DE 200 \$ - CLUB LE VERSAILLES - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ au Club Le Versailles à l'attention de madame Jacqueline Renaud, présidente, 680, boulevard Saint-Joseph, app. 589, Gatineau, Québec, J8Y 4A9, à titre de subvention concernant l'organisation d'activités pour l'année 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11407-972	200 \$	Pierre Philion - de St-Raymond-Vanier subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 février 2004.

Adoptée

CE-2004-214 **SUBVENTION DE 400 \$ - RELAIS DES JEUNES GATINOIS - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre du Relais des jeunes Gatinois à l'attention de monsieur Guylain Hotte, 315, rue Migneault, Gatineau, Québec, J8P 6J3, à titre de subvention dans le cadre d'un projet de volley-ball.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11414-972	400 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 février 2004.

Adoptée

CE-2004-215 **SUBVENTION DE 500 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DU PLATEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU - LAWRENCE CANNON**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de l'Association des résidants du Plateau à l'attention de monsieur Alain Pilon, président, 90, rue du Méridien, Gatineau, Québec, J9A 3C6, à titre de subvention pour l'organisation de la 13^e édition du Festi Mahg qui se déroulera du 13 au 22 février 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11404-972	500 \$	Lawrence Cannon - de Val-Tétreau subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 février 2004.

Adoptée

Madame la conseillère Louise Poirier quitte son siège.

CE-2004-216 **SUBVENTION DE 800 \$ - KESKINADA LOPPET - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 800 \$ à l'ordre de Keskinada Loppet - Gatineau 55 Inc. à l'attention de monsieur Claude Laramée, case postale 1554, succursale Hull, Gatineau, Québec, J8X 3Y3, à titre de subvention pour la promotion du ski de fond en Outaouais.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	500 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11411-972	50 \$	Paul Morin - des Promenades subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11403-972	100 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11405-972	50 \$	Marc Bureau - de Wright-Parc-de-la-Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 février 2004.

Adoptée

CE-2004-217 **PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE PHILION À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DU RELAIS PLEIN AIR DU PARC DE LA GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du Relais plein air du parc de la Gatineau à l'attention de monsieur Alain D'Entremont, 397, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Z 3P9, concernant la participation de monsieur le conseiller Pierre Philion à une activité bénéfice qui se tiendra le 12 février 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11407-972	100 \$	Pierre Philion - de St-Raymond-Vanier subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 février 2004.

Adoptée

CE-2004-218 **SUBVENTION DE 525 \$ - OEUVRE MÈRE TERESA - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER ET DE MASSON-ANGERS - ANDRÉ LEVAC ET LUC MONTREUIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 525 \$ à l'ordre de Œuvre Mère Teresa à l'attention de madame Johanne Hotte, 146, rue Dugal, Gatineau, Québec, J8M 1C5, à titre de subvention afin de venir en aide aux démunis de la paroisse Notre-Dame-des-Neiges.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11416-972	500 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions
11401-972	25 \$	André Levac - d'Aylmer subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 février 2004.

Adoptée

CE-2004-219 **CONTRATS NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION DE LA CONSTRUCTION DE L'ÉDIFICE CONNOR - SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau agit comme entrepreneur général pour les travaux de construction de l'édifice Connor et qu'afin de compléter les travaux de construction de cet édifice, la Ville aura à octroyer plusieurs contrats à différents fournisseurs :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte, dans le cadre de la politique de délégation de pouvoirs de dépenser et de passer des contrats au nom de la municipalité, que l'application de la règle de l'excédent du moindre de 10 % ou 100 000 \$ concernant les travaux supplémentaires et exigeant l'approbation du comité exécutif soit considérée en fonction des excédents de l'ensemble des contrats octroyés et ayant fait l'objet d'une résolution et ce, à partir du 3 novembre 2003.

Adoptée

CE-2004-220

TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT ÉDIFICE CONNOR, PHASE 1 - AVENANT NUMÉRO 1 - MAROIS ÉLECTRIQUE (1980), PLOMBERIE POLYMEC 2000 INC. ET LES REVÊTEMENTS MÉTALLIQUES MÉTALTEK INC. - 60 200,22 \$

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau retenait, pour compléter les travaux de réaménagement de l'édifice Connor, phase I, dans leur discipline respective, les firmes suivantes :

Résolution	Date	Entrepreneur	Montant du contrat (incluant les taxes)
CE-2003-1834	10 décembre 2003	Marois Électrique (1980)	331 615,92 \$
CE-2003-1834	10 décembre 2003	Plomberie Polymec 2000 Inc.	241 957,39 \$
CE-2004-81	21 janvier 2004	Revêtements métalliques Métaltek Inc.	197 432,36 \$

CONSIDÉRANT QUE la firme Côté, Leahy, Architectes, responsable de l'architecture a émis un avis de changement et la firme Landry, Gauthier et Associés, responsable de la mécanique / électricité a émis huit avis de changements le tout, pour un montant total de 60 200,22 \$ incluant les taxes;

Délégation de pouvoir (s'il y a lieu)	Entrepreneur	Montant de l'avenant (incluant les taxes)
33654	Marois Électrique (1980)	33 388,31 \$
33654 et 33661	Plomberie Polymec 2000 Inc.	5 543,79 \$
	Revêtements métalliques Métaltek Inc.	21 268,12 \$

CONSIDÉRANT QUE les sous-traitants se sont entendus avec les professionnels, le gestionnaire de construction et le responsable de la Ville, quant aux prix soumis pour chacun des changements proposés :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve l'avenant numéro 1, aux contrats de Marois Électrique (1980) pour un montant de 33 388,31 \$ incluant les taxes, de Plomberie Polymec 2000 Inc., pour un montant de 5 543,79 \$ incluant les taxes ainsi que de Revêtements métalliques Métaltek Inc., pour un montant de 21 268,12 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-20330-010	58 106,86 \$	Aménagement édifice Connor, phase I sous-traitance après le 5 nov. 03
04-13493	2 093,36 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 février 2004.

Adoptée

CE-2004-221

ÉDIFICE CONNOR – PROLONGATION DES CONTRATS AUX FIRMES TO-SPEC INC., SÉCURITÉ CAGÉRO INC., CONSTRUCTION RÉJEAN LACROIX ET JEAN LEFEBVRE - 279 600 \$

CONSIDÉRANT QUE ce comité a demandé, par sa résolution numéro CE-2003-1603, au ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir l'application de l'article 573.1 de la *Loi sur les cités et villes* afin de permettre à la Ville d'octroyer tous les contrats nécessaires à la réalisation de la construction de la phase 1 de l'édifice Connor sans l'application des règles d'adjudication des contrats et de donner toutes les autorisations nécessaires pour le bon fonctionnement du projet;

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir a donné son aval à la Ville de Gatineau pour octroyer des contrats, sans demande de soumissions, pour les contrats en vue de compléter les travaux, sans que les dommages irréversibles ne soient causés à l'édifice Connor de même que le maintien des garanties des sous-traitants à savoir :

1. Un contrat de gestion de la construction à Ed. Brunet et Associés Limitée, deuxième plus bas soumissionnaire conforme lors de l'appel d'offres initial;
2. Des contrats pour engager les sous-traitants déjà impliqués pour les travaux à l'édifice Connor qui ont commencé à exécuter leurs prestations;
3. Des contrats à d'autres sous-traitants dont la prestation est requise de façon rapide pour ne pas causer des dommages irréversibles au bâtiment ou ne pas retarder les autres intervenants dont la prestation est nécessaire;

CONSIDÉRANT QU'il est urgent d'octroyer, par délégation de pouvoir, le mandat de contrôle de qualité de peinture à la firme To-Spec Inc., le mandat de surveillance de l'édifice à la firme Sécurité Cagéro Inc., le contrat pour la fourniture de main-d'œuvre de support afin d'effectuer des travaux de protection de l'édifice, à la firme Construction Réjean Lacroix ainsi que le contrat de surveillance en résidence du projet à monsieur Jean Lefebvre :

Délégation de pouvoir	Mandataire	Valeur des mandats (incluant les taxes)
30908	To-Spec Inc.	16 449 \$
31892 et 33690	Cagéro Inc.	46 723 \$
33385 et 33567	Construction Réjean Lacroix	43 513 \$
31229	Jean Lefebvre	18 000 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine les contrats suivants, dont la valeur inclus les montants octroyés par délégation de pouvoirs mentionnés ci-haut, afin de permettre la continuité des mandats.

De plus, pour les mandats de surveillance de l'édifice et de main-d'œuvre de support, le Service des finances, division de l'approvisionnement, procédera aux appels d'offres sur invitation pour compléter, si requis, la prestation de ces services jusqu'à la fin des travaux de construction à l'édifice Connor :

To-Spec Inc., pour un montant de 44 000 \$ incluant les taxes;
 Cagéro Inc., pour un montant de 65 000 \$ incluant les taxes;
 Construction Réjean Lacroix, pour un montant de 131 000 \$ incluant les taxes;
 Jean Lefebvre, pour un montant de 39 600 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-20330-010	126 444,70 \$	Aménagement édifice Connor, phase I sous-traitance après le 5 nov. 03
06-20330-004	39 600,00 \$	Aménagement édifice Connor, phase I honoraires professionnels

06-20330-004	42 469,97 \$	Aménagement édifice Connor, phase I honoraires professionnels
06-20330-007	62 739,74 \$	Aménagement édifice Connor, phase I sécuriser l'édifice
04-13493	8 345,59 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 février 2004.

Adoptée

Madame la conseillère Louise Poirier reprend son siège.

CE-2004-222

AUTORISER MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE PHILION À SE RENDRE À MONTRÉAL LE 11 FÉVRIER 2004 CONCERNANT LE DOSSIER « ENVIRONNEMENTS SANS FUMÉE » - 300 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Pierre Philion, président de la Commission Gatineau, Ville en santé à se rendre à Montréal le 11 février 2004 concernant le dossier « environnements sans fumée ».

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-314-30016	300 \$	Conseil municipal frais de déplacement

Un certificat du trésorier a été émis le 11 février 2004.

Adoptée

CE-2004-223

SOUMISSION 2004 SP 063 - ADOPTION DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES, DE LA GRILLE D'ÉVALUATION ET DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION - MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CABINET DE RELATIONS PUBLIQUES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les documents d'appel d'offres public pour le mandat de services professionnels d'un cabinet de relations publiques pour seconder le Service des communications dans le déploiement de stratégies, documents et plans de communication comprenant les cahiers suivants : avis aux soumissionnaires incluant la grille d'évaluation et de pondération, soumission, clauses administratives, offre de prix et offre de services.

QUE ce comité nomme les membres proposés pour le Comité de sélection soit : David Coulombe, codirecteur, Service des communications, Nicole Dumoulin, codirectrice, Service des communications, Melvin Jomphe, directeur du Cabinet du maire, Me Marie-Hélène Lajoie, directrice, Services des affaires juridiques et un représentant de la division de l'approvisionnement du Service des finances à titre de secrétaire du comité et observateur.

Adoptée

MADAME JOCELYNE HOULE
Maire suppléant et vice-présidente
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif